



République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Présents : Estelle BIENAIME, Sophie CLAISSE, Michèle LAMBERT, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Carole RIBEIRO, Gilbert RICHARD, Benoît ROGER, Frédéric SIMPHAL, Arnaud STRACZEK ;

Représentés : Frédéric PIERRET par Carole RIBEIRO, Patrick LE RÉZIO par Dominique LEBLOND.

Absents excusés : Grégory COIGNOUX, Laëtitia FOREST.

Secrétaire : Monsieur Gilbert RICHARD.

2017-045 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2017.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-046 - Extension du réseau d'éclairage public : acceptation de devis.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public ;
- S'engage à verser à l'USEDRA la contribution demandée.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-047 - AS COUVRON : demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Attribuer une subvention de 1 600,00 € à l'AS COUVRON ;
- Verser cette subvention selon l'échéancier suivant :
 - 1 000,00 € en 2017 ;
 - 600,00 € en 2018 sur présentation de justificatifs.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-048 - Travaux de voirie : attribution du Fonds Départemental de Solidarité (FDS).

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie suivants :

N° opération	Appellation et n° de la voie	Longueur	Montant de l'opération HT	Subvention €	Charge communale
2017_00988	Rue du Château VC n°11 (1 ^{ère} partie)	168	24 250.00 €	11 155.00 €	17 945.00 €
2017_00989	Rue J. Mermoz VC n°17	165	221 865.00 €	22 770.00 €	243 468.00 €

- S'engage à inscrire ces subventions au budget communal.
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans, depuis le FDS 2010, à partir de la date de notification.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-049 - Indemnités de fonction des élus : modifications aux 1^{er} janvier et 1^{er} février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Fixer l'indemnité de fonction du Maire à 25% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Fixer les indemnités de fonction des adjoints à 16.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-050 - Régie d'avance pour la fête communale et le 14 juillet.

A l'occasion du concours de boules en bois qui sera organisé lors de la fête communale et du 14 juillet, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir aux participants les gains suivants :

1 ^{er} : 44 €	6 ^{ème} : 20 €	11 ^{ème} : 10 €	16 ^{ème} : 8 €
2 ^{ème} : 36 €	7 ^{ème} : 16 €	12 ^{ème} : 10 €	17 ^{ème} : 8 €
3 ^{ème} : 32 €	8 ^{ème} : 12 €	13 ^{ème} : 10 €	18 ^{ème} : 8 €
4 ^{ème} : 28 €	9 ^{ème} : 12 €	14 ^{ème} : 10 €	19 ^{ème} : 8 €
5 ^{ème} : 24 €	10 ^{ème} : 12 €	15 ^{ème} : 8 €	20 ^{ème} : 8 €

Soit la somme de 324 € par manifestation.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-051 - Emprunt pour la future station d'épuration communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

1. Prendre en considération et approuver le projet de construction de la nouvelle STEP qui leur est présenté,
2. Déterminer les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet, et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 473 000 Euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 2017 par périodicités annuelles. Frais de dossier : 0.10%.
3. Ouvrir au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
4. Prendre l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
5. Autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Madame le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-052 – Prêt relais TVA pour la future station d'épuration communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

1. Demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un Prêt Court Terme de 413 000.00 Euros, d'une durée de 2 ans. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois +1.10 %.
Taux plancher = index lors de l'émission du contrat + marge.
Frais de dossier ou commission d'engagement de 0.20 % du montant contracté.
2. Ouvrir au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
3. Prendre l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
4. Autoriser la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Madame le Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+2	13	0	0	0

2017-053 - Agence Postale Communale : modifications.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, retient les propositions suivantes :

- Envisager la suppression du poste de responsable de l'Agence Postale Communale, à hauteur de 15 heures hebdomadaires, à compter du 15 juin 2017.
[1]
- Installer les services de l'Agence Postale Communale à la mairie en aménageant les horaires d'ouverture au public, à hauteur de 25 heures hebdomadaires.
- Modifier l'actuel poste d'assistante administrative de mairie comme suit [1] :

	Situation actuelle	Situation proposée
Nombre d'heures hebdomadaires	20h	25h
Intitulé du poste	Assistante administrative	Assistante administrative chargée des services postaux

[1] Ces propositions doivent être soumises à l'avis du prochain Comité Technique qui se réunira le 4 juillet 2017. Le Conseil Municipal sera appelé à délibérer de nouveau à l'issue du Comité Technique.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11+2	13	0	0	0

2017-054 - Questions diverses.

- Veillée départementale du Souvenir le dimanche 16 avril à 20h30 : l'ensemble des conseillers municipaux est invité à participer à cette cérémonie commémorative.
- Emploi d'avenir : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à un arrêt maladie de longue durée, la commune a décidé d'embaucher un emploi aidé au sein des services techniques à hauteur de 20 heures hebdomadaires pour une durée d'un an.
- Fibre optique : les travaux débuteront fin 2017 pour une commercialisation au 1^{er} trimestre 2018.
- Organisation du bureau de vote à l'occasion des élections présidentielles : à la demande de certains conseillers municipaux, des modifications sont actées.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, le 13 avril 2017

Le Maire,
Carole RIBEIRO

Maire



Carole RIBEIRO

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 14/04/2017 à 10:40:14
Référence : 11678eb3f28f5d2307c9ed42f240991d69ce359d